



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Réserve Naturelle
BAIE DE L'AIGUILLON

RÈGLEMENT DE CONSULTATION R.C.

Maître d'ouvrage :

LPO
Les Fonderies Royales
8-10 rue Pujos
CS 90 263 – 17 305 ROCHEFORT CEDEX



Objet du marché :


Élaboration du dossier d'instruction réglementaire (Loi sur l'eau, Natura 2000, RN, espèces protégées) pour l'enlèvement des gisements sauvages d'huîtres japonaises dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de L'Aiguillon (17-85)

Référence du marché : MARCHE PUBLIC 14NAT/FR/000669-A1

Mode de passation : Procédure adaptée

Date limite de remise des offres :

vendredi 15 avril 2016 – 12h00

 : LPO

Les Fonderies Royales - 8 rue Pujos - CS 90 263
17 305 ROCHEFORT CEDEX

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Table des matières

Article 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché	3
Article 2 : Objet du marché	3
Article 3 : Durée du marché	3
Article 4 : Procédures.....	3
4.1. Type de procédure	3
4.2. Documents fournis aux candidats :.....	3
4.3. Composition du dossier à produire par le candidat.....	4
4.4. Critères d'attribution.....	5
4.5. Négociation.....	6
Article 5 : Modalités de remise des offres	6
Article 6 : Modifications de détail au dossier de consultation	7
Article 7 : Demande de renseignements complémentaires.....	7

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Tous les documents seront rédigés en langue française

Article 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché

Raison sociale : LPO - Les Fonderies Royales - 8-10 rue Pujos - CS 90 263 - 17 305 ROCHEFORT CEDEX – 05 46 82 12 34

Article 2 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'élaboration du dossier d'instruction réglementaire (déclaration Loi sur l'eau, évaluation des incidences Natura 2000, réglementation RN, réglementation espèces protégées) pour l'enlèvement expérimental des gisements sauvages d'huîtres japonaises dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de L'Aiguillon (17-85).

Article 3 : Durée du marché

Le délai de réalisation est celui prévu par le CCTP, à savoir le 30 novembre 2016.

Le délai d'exécution fixé par le marché s'applique à l'achèvement de toutes les prestations prévues incombant au prestataire.

S'il apparaît qu'un des éléments suivants :

- Changement de la nature des prestations
- Modification de l'importance des prestations
- Rencontre de difficultés imprévues au cours de l'événement
- Ajournement de prestations décidé par la LPO
- Retard dans l'exécution d'opérations préliminaires qui sont à la charge de la LPO
- Retard ou refus du financement des opérations liées à l'objet du marché par les partenaires publics ou privés de la LPO

Entraîne

- Soit une prolongation du délai d'exécution de tout ou partie des prestations
- Soit le report du début des prestations

Alors l'importance de la prolongation ou du report est convenu entre la LPO et le prestataire puis notifié par un courrier.

Article 4 : Procédures

4.1. Type de procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée aux marchés définie aux articles 26-II & III et 27-III et selon les modalités de l'art.28 du Code des Marchés Publics (CMP), et en application du décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics.

4.2. Documents fournis aux candidats :

- le présent document, valant règlement de la consultation,

- le document valant acte d'engagement & cahier des clauses administratives particulières,
- le CCTP et les annexes,
- le cadre du document financier à valoriser par le candidat.

Remarque : Le plan de gestion 2013-2022 de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon est téléchargeable ici : <http://www.reserve-baie-aiguillon.fr/gouvernance-plan-de-gestion/>

4.3. Composition du dossier à produire par le candidat

Les offres seront rédigées en français. Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Enveloppe 1. Pièces relatives à la candidature :

Ce sous-dossier comprendra les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Situation juridique, références requises:

- Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP) ; à cet effet le candidat devra utiliser les formulaires **DC1 et DC2**, et le formulaire **DC4** en cas de sous-traitance, téléchargeables sur le site : www.economie.gouv.fr/daj
- La forme juridique du candidat ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

Capacité économique et financière, références requises:

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours du dernier exercice disponible (ou tableau D1 du DC2 complètement renseigné) ;
- Déclaration sur l'honneur visée à l'article 44-2 du code des marchés publics, datée et signée,
- Documents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales,

Référence professionnelle et capacité technique, références requises:

A. Expérience :

- La présentation d'une liste des prestations en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

B. Capacités professionnelles :

- Une liste de références du candidat en matière de prestations équivalentes à la présente consultation, ainsi que les garanties professionnelles notamment en termes d'expertise reconnue dans le domaine considéré par la présente consultation,
- La déclaration de l' (ou des) organisme(s) candidat (s) présentant son/ leurs expériences et ses / leurs compétences dans le domaine de l'évaluation environnementale au titre des procédures visées par la loi sur l'eau, les incidences Natura 2000, la réglementation RN, en particulier dans le domaine marin et littoral

C. Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement sur les 3 derniers exercices ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

La plupart de ces renseignements peuvent être fournis en complétant les DC 1 et DC 2.

Le candidat pourra fournir tout autre document jugé nécessaire, permettant de justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager les candidats.

En cas de groupement et/ou de sous-traitance, chaque membre devra fournir tous les documents requis.

Enveloppe 2. Pièces relatives à l'offre :

- Le document valant acte d'engagement & cahier des clauses administratives particulières à compléter, daté et signé,
- Le présent Règlement de Consultation, daté et signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières, daté et signé,
- Une note technique définissant précisément la mission, la méthodologie envisagée pour l'exécution du marché, la description de l'organisation interne (moyens humains et techniques) mise en place pour assurer la prestation en terme qualitatif, en justifiant de sa pertinence, les partenaires consultés et le nombre d'entretiens et de réunions prévus le cas échéant. Le candidat veillera particulièrement à l'adéquation de cette note avec les besoins exprimés dans le CCTP
- Un document détaillant le nombre de jours consacrés à chaque volet de sa proposition, et pour chacun, la qualité du ou des intervenant(s) : recueil des éléments de diagnostic, analyse au regard de la Loi sur l'eau, analyse au regard des incidences Natura 2000, analyse au regard de la réglementation RN, analyse au regard de la réglementation espèces protégées, consultation des partenaires, fonctionnement et relations avec le maître d'ouvrage
- Un calendrier d'exécution,
- la liste des personnes qui seront en charge du dossier et le détail précis de leurs qualifications, ainsi que tous les éléments permettant de juger de leur capacité à assurer la mission,
- Le document financier, renseigné, daté et signé,
- Une note synthétique présentant la prise en compte du développement durable

4.4. Critères d'attribution

Seules seront examinées les candidatures reçues au plus tard à la date et l'heure limites de remise des candidatures.

Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières du (des) candidat(s).

Il sera retenu l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- **Critère 1 : contenu technique de l'offre et capacité à traiter les différents aspects de la mission (60%)** : les offres seront évaluées en fonction des sous-critères suivants :

- Les compétences des personnes désignées pour l'exécution de la prestation (50 % du critère)
- La présentation des méthodes et moyens de réalisation proposés, et leur adéquation avec le cahier des charges, le calendrier de travail, les entretiens prévus, toutes autres propositions pouvant améliorer la conduite du projet (50 % du critère)

La valeur technique sera notée sur 60.

- **Critère 2 : Prix (35%).** Calcul du critère de prix : Note de l'offre = 35 x (prix du moins-disant / prix de l'offre considérée). Le prix sera noté sur 35.
- **Critère 3 : La prise en compte du développement durable sous forme d'une note synthétique (5 %).** Le développement durable sera noté sur 5.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le prix global mentionné dans l'acte d'engagement et la décomposition de ce prix, c'est le montant indiqué dans l'acte d'engagement qui sera pris en compte pour le jugement des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à mettre en harmonie la décomposition avec l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée.

4.5. Négociation

La LPO se réserve le droit de négocier avec les candidats les mieux placés.

Les négociations pourront se dérouler en plusieurs phases successives à l'issue desquelles certains candidats pourront être éliminés.

La négociation pourra se faire par oral ou par écrit au moyen d'échanges de courriels.

Article 5 : Modalités de remise des offres

Pour l'envoi de leurs propositions, les candidats doivent faire parvenir les plis sur support papier par lettre recommandée avec accusé réception, envoyée à l'adresse suivante et portant obligatoirement la mention « à l'attention de Grégory Garandeau » :

LPO
A l'attention de Grégory Garandeau
 Les Fonderies Royales - 8-10 rue pujos - CS 90 263
 17 305 ROCHEFORT CEDEX

A l'intérieur, les offres seront présentées sous pli cacheté portant le nom du candidat, ainsi que la mention « **MARCHE PUBLIC 14NAT/FR/000669-A1 - Ne pas ouvrir** ». Elles comportent tous les justificatifs et documents mentionnés dans le présent règlement, dans deux enveloppes cachetées contenant l'une les pièces relatives à la candidature et l'autre les pièces relatives à l'offre.

Les dossiers qui parviendraient après la date limite de dépôt des offres (le vendredi 15 avril 2016 – 12h00), ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Le démarrage de l'étude est prévu début juin 2016. La date de démarrage sera celle figurant sur l'Ordre de Service de commencement d'exécution des prestations. L'achèvement des prestations est fixé au 30 novembre 2016.

Article 6 : Modifications de détail au dossier de consultation

Le LPO se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 7 : Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à :

Contact référent : Emmanuelle CHAMPION
LPO
05 46 82 12 34
Emmanuelle.champion@lpo.fr

Suppléant : Frédéric CORRE
RNN Baie de l'Aiguillon
02 51 56 90 01
Frederic.corre@lpo.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Fait en un seul original

Fait à Rochefort
Le / / 20
Le directeur général,
Yves VERILHAC

Fait à :
Le / / 20
Cachet et signature du candidat